

Procès verbal du 02 novembre 2021

Séance du 02 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le deux novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Michel PORTENEUVE

Présents : 21

Votants: 23

Sont présents: Michel PORTENEUVE, Thierry DALLE, Djuwan ARMANDET, Daniel BERTHEOL, Fabienne FARRADECHE, Jérôme LUSSERT, Marie-Laure TIBLE, Magalie CLAVEL, Vincent POUZOL, Corine CHARBONNIER, Florian CHALMETON, Marc ALBARET, Ghyslaine PRADEL, Franck PANAFIEU, Marie-Ange CHARBONNIER, Aline CHANSON, Christophe COLLE, Valérie GINHAC, Didier DELORME, Laurence PINCHE, Gerard SISTEL

Représentés: Vincent MENINI par Florian CHALMETON, Anne PRADINES par Magalie CLAVEL – Marie-Laure TIBLE par Marc Albaret (à partir de 22h)

Excuses:

Absents: Laurence PINCHE à partir de 23h34

Secrétaire de séance: Aline CHANSON

M. PORTENEUVE Michel, président de séance, prend la parole et annonce l'ouverture de la réunion à 20h05, il fait l'appel et fait état des procurations.

Il annonce une modification de l'ordre du jour :

- Il rajoute à l'ordre du jour la demande d'achat d'un lot au lotissement de Chalinargues de M. Jean MERLE.
- Validation du compte épargne temps (CET) pour saisine auprès du Comité Technique du Centre de Gestion pour le 02 décembre 2021 et du Règlement Intérieur
- Point 8 : Si création d'un poste de Directeur Général des Services (DGS), délibération sur l'aide au recrutement avec le Centre de Gestion

Accord pour modification de l'ordre du jour : 22 voix

Suspension de séance par M. Le Maire pour vérifier si la procuration de Anne PRADINES est bien dans la boîte aux lettres de la Mairie. Reprise du Conseil à 20h29. Procuration d'Anne PRADINES récupérée vote pour acceptation :

Votes : **Abstentions :** Marie-Ange CHARBONNIER, Corinne CHARBONNIER, Djuwan ARMANDET, Aline CHANSON, Franck PANAFIEU, Ghyslaine PRADEL, Valérie GINHAC, Jérôme LUSSERT, Christophe COLLE, Thierry DALLE, Marc ALBARET, Marie-Laure TIBLE. La procuration est validée.

Objet: Point sur le nombre d'adjoints à la suite de la démission de Madame PETELET Nathalie - DEL 2021 091

EXPOSE :

Les articles à appliquer sont le L 2122-7-2, et le L 2122-7, du CGCT.

À la suite de la démission de Mme PETELET 1ère adjointe, 2 possibilités s'offrent au Conseil Municipal : Djuwan ARMANDET demande les raisons de la démission de Mme PETELET. Réponse de M. Le maire : « Elle ne pouvait plus travailler pour le conseil, ambiance détestable » Djuwan ARMANDET : Qu'est-ce que Le Maire propose ?

M. Le maire : « Je préférerais avoir une 6^{ème} personne qui prenne les délégations de Nathalie PETELET » (Passage en revue des délégations de Mme PETELET), « la 6^{ème} personne aidera à lisser le travail ».

- 1ère possibilité : Le conseil municipal peut décider, par délibération, de passer de 6 à 5 adjoints.

Dans ce cas, automatiquement, par la loi, le 6ème adjoint devient 5ème, le 5ème devient 4ème, le 4ème devient 3ème, le 3ème devient 2ème et le 2ème devient le 1er adjoint.

La délibération prise mentionnera que chaque adjoint est remonté d'un rang.

- 2ème possibilité : Le conseil municipal choisit de rester à 6 adjoints, il convient alors d'élire un nouvel adjoint du **sexe féminin** comme la démissionnaire.

A cette occasion, le conseil municipal peut décider que l'adjoint qui sera élu occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire (c'est à dire qu'il sera 1er adjoint).

A défaut, l'adjoint qui sera élu sera le 6ème adjoint tandis que chaque adjoint remontera d'un rang (le 6ème devient 5ème, le 5ème devient 4ème, le 4ème devient 3ème, le 3ème devient 2ème, et le 2ème devient le 1er adjoint).

Dans le cas où le conseil municipal n'a pas décidé que l'adjoint nouvellement élu occupera le rang de 1er adjoint (mais occupera le rang de 6ème adjoint), comme précédemment dit, tous les adjoints remontent d'un rang, y compris le 2ème adjoint devenant le 1er adjoint.

La question est posée : qui est pour rester à cinq adjoints ?

Ayant ouï l'exposé de M. Le Maire le Conseil Municipal vote :

- **POUR fixer le nombre d'adjoints à 5** : Corine CHARBONNIER - Marie-Ange CHARBONNIER - Djuwan ARMANDET - Franck PANAFIEU - Ghyslaine PRADEL - Valérie GINHAC - Aline CHANSON - Christophe COLLE - Florian CHALMETON - Vincent MENINI par procuration donnée à Florian CHALMETON - Fabienne FARRADECHE - Magalie CLAVEL - Anne PRADINES par procuration donnée à Magalie CLAVEL - Laurence PINCHE - Daniel BERTHEOL - Gérard SISTEL - Marie-Laure TIBLE - Marc ALBARET - Thierry DALLE - Jérôme LUSSERT (20 voix)

- **CONTRE** : Michel PORTENEUVE - Vincent POUZOL (2 voix)

- **ABSTENTION** : Didier DELORME (1 voix)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ***DECIDE*** de fixer le nombre d'adjoints au Maire à cinq.

Ainsi de par la loi, le 6ème adjoint devient 5ème, le 5ème devient 4ème, le 4ème devient 3ème, le 3ème devient 2ème et le 2ème devient le 1er adjoint :

- 1er adjoint : Thierry DALLE
- 2ème adjointe : Djuwan ARMANDET
- 3ème adjoint : Daniel BERTHEOL
- 4ème adjointe : Fabienne FARRADECHE
- 5ème adjoint : Jérôme LUSSERT

M. Le maire demande à Thierry DALLE s'il accepte la place de 1^{er} adjoint ?
Thierry DALLE : « J'ai plusieurs responsabilités mais cela ne me dérange pas ».

Objet: Approbation du compte-rendu des délibérations du 28 septembre 2021 - DEL 2021 092

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'ensemble des délibérations prises lors de la séance du 28 septembre 2021 à savoir :

1. Vote du procès-verbal du Conseil municipal du 11 juin 2021
2. Relevé des décisions du Maire
3. Décision modificative au budget de l'eau et assainissement
4. Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe
5. Acquisition de parcelle à l'indivision GRIVE pour futur lotissement
6. Déclassement de parcelle pour aliénation au profil de Monsieur et Madame DELORME Dominique sur la commune déléguée de Sainte-Anastasia (reportée : manque des éléments du Notaire)
7. demande de subvention de l'association France Alzheimer
8. cession de licence de taxi CHARBONNEL (non délibéré : arrêté du Maire dans le cadre de sa délégation)
09. Mise aux normes du montant du loyer de SPAR (non délibéré : décision du Maire dans le cadre de sa délégation)
10. Vente 20 Allée du Clos de madame à Monsieur Serge CHASSANG et Mme Annie CHASSANG
11. Vente 40 Allée du Clos de Madame à M. GELLY et Mme CHARBONNEL
12. Vente 34 Allée du Clos de Madame à Madame TOURRETTE
13. Echange de parcelles entre la Commune et l'indivision Merle sur la commune déléguée de Chalinargues pour la mise en place des Périmètres de protection des captages
14. Attribution du lot " Restauration de la couverture" du marché de l'école primaire André ROUDIL
15. Questions et informations diverses

Votes :

Contre : Christophe COLLE - Djuwan ARMANDET - Corine CHARBONNIER - Aline CHANSON - Ghyslaine PRADEL - Franck PANAFIEU - Valérie GINHAC - Marie-Ange CHARBONNIER - Jérôme LUSSERT - Thierry DALLE - Marc ALBARET - Marie-Laure

TIBLE - (12 voix)

Pour : Michel PORTENEUVE - Vincent MENINI par procuration donnée à Florian CHALMETON - Florian CHALMETON - Daniel BERTHEOL - Fabienne FARRADECHE - Vincent POUZOL - Anne PRADINES par procuration donnée à Magalie CLAVEL - Clavel MAGALIE - Didier DELORME (9 voix)

Abstention : Gérard SISTEL - Laurence PINCHE (2 voix)

Objet: Révision des commissions et groupe de travail et désignation des représentants municipaux - DEL 2021 093

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création des commissions et groupes de travail communaux par domaine de compétences, délibérée le 26 juin 2020 et demande la révision de chacune d'elle.

Sont concernées les commissions et groupes de travail suivants :

- 1 - Commission des Finances
- 2 - Commission Jeunesse
- 3 - Commission Plan de déneigement
- 4 - Commission Tourisme
- 5 - Groupe de travail Développement Economique Local
- 6 - Groupe de travail Animation et Vie associative
- 7 - Groupe de travail Patrimoine, bâti et Culturel
- 8 - Groupe de travail Communication
- 9 - Groupe de travail Urbanisme
- 10 - Groupe de travail Chemins ruraux
- 11 - Groupe de travail Eau et Assainissement
- 12 - Groupe de travail Suivi des Travaux.

- DESIGNE les membres des commissions comme suit :

Commission des Finances
PORTENEUVE Michel
BERTHEOL Daniel
FARRADECHE Fabienne
DALLE Thierry
LUSSERT Jérôme

M. DALLE fait remarquer que la 1^{ère} année le budget s'est fait à 2 donc il faut respecter les personnes aux commissions.

Echanges entre M. Le Maire et Thierry DALLE très virulents.

Commission Jeunesse
A revoir en l'absence de Anne PRADINES

Commission Plan de Déneigement
PORTENEUVE Michel
BERTHEOL Daniel
FARRADECHE Fabienne
DALLE Thierry
CLAVEL Magalie
ALBARET Marc
LUSSERT Jérôme
POUZOL Vincent

Elle a fonctionné : M. CHALARD sur Chalinargues travaille maintenant pour le Département
 Celles : Entreprise PERRIER + Freissinet + Mazière
 Neussargues : Services Techniques
 Sainte-Anastasia : Commune de Joursac

Commission Tourisme (uniquement pour le camping de Neussargues)
CHALMETON Florian
MENINI Vincent
Laurence PINCHE
Personne pour La Maison de La Pinatelle

- M. Le Maire demande si quelqu'un veut s'occuper de la Maison de La Pinatelle et du gîte d'étape ?
- Florian CHALMETON expose qu'il serait nécessaire de séparer la gestion du camping de Neussargues de celle de la maison de la Pinatelle et du gîte d'étape car Rémy PROD'HOMME s'en est dégoûté.
- Djuwan ARMANDET intervient : « Nous sommes commune nouvelle ou pas » ?
- Florian CHALMETON rétorque que cela ne fonctionne pas.
- Franck PANAFIEU aborde les problèmes de fonctionnement
- Ghyslaine PRADEL aborde le fait qu'il faut que les élus soient investis, qu'il n'y a pas d'entente entre eux.
- Djuwan ARMANDET expose les raisons pour lesquelles elle ne veut pas reprendre la gestion car il avait été trouvé une entente avec le CEN de Chalinargues qui n'a pas aboutie.

Groupe de travail Développement Economique Local
Thierry DALLE sera l'interlocuteur avec HTC
CHALMETON Florian
PROD'HOMME Rémy
GINHAC Valérie
PANAFIEU Franck
CHANSON Aline

Groupe de travail Animation et Vie Associative
CHARBONNIER Marie-Ange
CHALMETON Florian
PRADINES Anne
CHARBONNIER Corine
FARRADECHE Fabienne
CHANSON Aline

- Florian CHALMETON explique qu'il en est le Président et qu'elle n'a jamais été activée, il faut la laisser et y travailler quand le temps nous le permettra.

- Franck PANAFIEU fait remarquer qu'il n'a jamais refusé d'être présent pour la Licence IV mais que cela ne lui a jamais été demandé.

Groupe de travail Patrimoine bâti, naturel et culturel
MENINI Vincent
TIBLE Marie-Laure
FARRADECHE Fabienne
CHARBONNIER Corine
Thierry DALLE

Cette commission n'a jamais été activée.

- Michel PORTENEUVE rappelle les actions faites avec Hautes Terres Communauté

Echange entre Michel PORTENEUVE et Djuwan ARMANDET sur le Petit Patrimoine non inscrit au programme

- Michel PORTENEUVE dit n'avoir choisi qu'entre le Four banal de Laval et du Lac. Il n'y avait pas les fontaines de Rancillac et Mazières.

Vincent MENINI devait s'en occuper

- Djuwan ARMANDET demande à être supprimée de toutes les commissions et gestion de travail.

Groupe de travail Communication
CHALMETON Florian
FARRADECHE Fabienne
BERTHEOL Daniel
Joëlle ASTIER
Josiane ROLLAND

Groupe de travail Urbanisme
PORTENEUVE Michel
DALLE Thierry
BERTHEOL Daniel
FARRADECHE Fabienne

- M. Le Maire rappelle qu'il a demandé au niveau du PLUi des personnes pour l'aider « je me sens seul », « je n'ai pas eu de réponse ».

- Michel PORTENEUVE à Djuwan ARMANDET : « La critique est facile je te garantis la roue tourne elle va tourner ».

- Fabienne FARRADECHE à Djuwan ARMANDET : « Fais attention à toi » « Tu respectes les autres »

- Djuwan ARMANDET demande à Fabienne FARRADECHE comment se fait-il qu'une DP concernant la commune déléguée de Chalinargues a été établie sur la commune déléguée de Sainte-Anastasia ?

- Michel PORTENEUVE stop la discussion en demandant à Djuwan ARMANDET d'arrêter et de se calmer.

Les Maires déléguées y participeront. Personne ne s'inscrit.

Groupe de travail Chemins Ruraux
TIBLE Marie-Laure
BERTHEOL Daniel
ALBARET Marc
FARRADECHE Fabienne
LUSSERT Jacques
POUZOL Vincent
DALLE Thierry
COLLE Christophe
GINHAC Valérie

Le groupe a fonctionné, il y a un programme pour refaire les chemins, sur le quinquennat.

- Jérôme LUSSERT prend la parole pour exposer le travail fait.
- Corinne CHARBONNIER se retire de la commission.

Groupe de travail Eau et Assainissement
BERTHEOL Daniel
ALBARET Marc
LUSSERT Jérôme
POUZOL Vincent
PORTENEUVE Michel
COLLE Christophe
PANAFIEU Franck

Cette commission n'a pas été réunie.

Il reste deux réunions à faire pour Chavagnac et Chalinargues sachant qu'à Chavagnac « c'est compliqué » exprime Michel PORTENEUVE.

Un rappel est fait sur l'étude pour lisser les travaux et le tarif de l'eau. L'étude reprend le programme de tous les travaux et cela concerne toutes les communes de Neussargues en Pinatelle. Les conseillers redemandent pour être sûrs que cette étude comprend bien tous les projets de la commune de Neussargues en Pinatelle : personne ne s'ajoute.

Groupe de Travail Travaux et Suivi des chantiers
DALLE Thierry
FARRADECHE Fabienne
CLAVEL Magalie
POUZOL Vincent
BERTHEOL Daniel
PORTENEUVE Michel
COLLE CHRISTOPHE
DELORME Didier

- Michel PORTENEUVE : « À la suite d'un différend avec Thierry DALLE on ne l'a pas activée », discussion entre M. Le Maire et Thierry DALLE.

- Michel PORTENEUVE rappelle pourquoi ce groupe de travail est important et pose la question qui veut intégrer cette commission ?

- Didier DELORME s'ajoute

- Michel PORTENEUVE demande à Valérie GINHAC : « suite à la première image d'entente entre Maire et Premier adjoint cela ne me donne pas envie d'y rentrer »

- Fabienne FARRADECHE s'ajoute à la place de Djuwan ARMANDET.

CCAS :

- Faisant suite à la démission de Cynthia SABATIER qui était Vice-Présidente, Monsieur le Maire propose Laurence PINCHE pour la remplacer.
- Djuwan ARMANDET fait remarquer que le Conseil Municipal doit voter par délibération pour refixer le nombre de membres.
- Michel PORTENEUVE rétorque à Djuwan ARMANDET : « Puisque tu m'en mets plein la tête je vais t'en mettre plein la tête aussi tu es au CCAS et tu n'y vas jamais, même pas pour distribuer les repas le dernier jour du mois pour les gens en difficultés ».
- Djuwan ARMANDET répond « excuse-moi d'avoir un travail et ne pas être disponible le vendredi matin ».
- Michel PORTENEUVE propose de se réunir cette semaine sinon ce sera une entreprise extérieure qui s'occupera des colis de Noël.

Objet: Personnel - Recrutement d'agents contractuels POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER OU TEMPORAIRE D'ACTIVITES - DEL 2021 094

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique,

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents non titulaires pour faire face à des accroissements saisonniers ou temporaires d'activités pour une durée maximale de 6 ou 12 mois.

Aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la délibération créant un emploi doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

La commune de Neussargues en Pinatelle se trouve confronté ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel.

De ce fait, le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour des besoins occasionnels, des agents contractuels pour exercer des fonctions d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE permettant ainsi l'aide aux services, d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les propositions ci-dessous :

- AUTORISE le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée précitée, et pour faire face à accroissement saisonniers ou temporaires d'activités, des agents contractuels correspondant au grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE et d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
- DIT que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera à l'indice brut 387 – Echelle C2,
- AUTORISE le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits au budget.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Objet: Mise à jour du tableau des emplois - DEL 2021 095

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Maire propose à l'assemblée la modification du tableau annexé à la présente délibération

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Il est rappelé que le poste de l'Adjoint Technique intervenant sur la commune déléguée de Celles à hauteur de 17h50 doit être renouvelé. Quatre postes ont été créés dans le cadre des mesures COVID en 2020, il convient de prendre une délibération pour accroissement saisonnier ou temporaire d'activités compte tenu des dispositions du décret n°2021-1270 du 30 septembre 2021 (IM 340).

Information donnée : un agent pourrait être inclus dans le programme de formation des agents techniques du CDG, attente de sa réponse.

Les contrats de l'Animatrice Nature, de l'agent en charge du gîte d'étape de Chalinargues se terminent le 31 décembre 2021. Celui du chef de corps des pompiers de Neussargues également, voir pour une stagiairisation, à traiter rapidement.

Objet: Adoption du règlement intérieur à l'usage des collectivités affiliées au Centre de Gestion - DEL 2021 096

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les réunions des 13 et 19 octobre 2021, entre les élus et le Centre de Gestion et notamment la mise en place du règlement intérieur pour tous les agents employés dans la collectivité quels que soient leur statut (titulaire, non titulaire, public, privé).

Il a pour objet de fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein de la collectivité.

Il définit les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité entre autres.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le règlement préalablement étudié en réunions entre élus et Centre de Gestion. Ce règlement fixe notamment :

- l'organisation du travail et fonctionnement interne ;

- l'accès et usage des locaux et du matériel ;
- les droits et obligations - rappels essentiels ;
- l'hygiène et la sécurité

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire. Le règlement est annexé à la présente délibération.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Objet: Rétrocession d'un chemin suite à travaux sur RN 122 - DEL 2021 097

Dans le cadre des travaux du créneaux de dépassement de Freissinet sur la RN 122, un chemin a été créé pour desservir les parcelles 226 c - 128 b - 130 b - 132 b - et 102 j.

L'emprise de ce chemin a été réalisé sur des parcelles appartenant à la DIRMC, cette dernière ne souhaitant pas supporter l'entretien propose de rétrocéder cet ouvrage à la commune de Neussargues en Pinatelle.

En échange, la DIRMC est prête à :

- revêtir la voie agricole par un tri couche afin d'assurer une plus grande pérennité
- changer la portion d'une conduite d'eau potable qui passe dans l'accotement du dégagement de visibilité : conduite actuellement en fonte remplacée par du PVC plus une vanne
- assurer la modification nécessaire des eaux vanne, eaux pluviales et purge eau potable des habitations situées sur le dôme du lieudit "La Choulou" au droit de l'enrochement. Le coût estimé des travaux contre cette rétrocession est d'environ 40 000€.

Le maire propose d'accepter cette rétrocession en échange des travaux nécessaires. Le chemin sera classé en chemin rural, afin que la commune de Neussargues en Pinatelle n'assure pas l'entretien.

Ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la rétrocession de ce chemin dans les conditions énoncées ci-dessus.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Objet: Recrutement d'agents recenseurs (vacataires) - DEL 2021 098

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 20 janvier au 19 février 2022 et leur organisation relève de la responsabilité du Maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 3805€ pour 2022 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 6 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires :

- 2 pour Neussargues-Moissac
 - 1 pour Celles
 - 1 pour Chavagnac
 - 1 pour Sainte-Anastasie
 - 1 pour Chalinargues
- la somme accordé par l'INSEE sera répartie par nombre d'habitant aux agents recenseurs

Les crédits correspondants seront ouverts au budget 2022

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Objet: Vente du lot n°3 au Lotissement sur la commune déléguée de Chalinargues à M. MERLE Jean - DEL 2021 099

Rapporteur : Djuwan ARMANDET

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune historique de Chalinargues avait fixé le prix de vente des terrains du lotissement communal à 10€ H.T le m².

Monsieur MERLE Jean souhaite acquérir un lot situé dans ce lotissement :

- Lot n°3 : parcelle cadastrée AY 93 d'une superficie de 970 m² ;
- Ce lot présente une superficie totale de 970 m², portant le prix à 9 700€ H.T
- Partie du chemin communal entre le lot 93 et 94 pour un tarif à 10€/m²

Après en avoir délibéré, à 23 voix pour,
Le conseil municipal,

- Décide de vendre le lot n°3 du lotissement d'une superficie totale de 970 m² à Monsieur MERLE Jean pour un montant de 9700€ ainsi qu'une partie du chemin communal pour 10€/ m².
- Rappelle que cette recette sera inscrite au budget annexe du lotissement
- Les frais d'acte notarié ainsi que les frais d'arpentage seront à la charge des acquéreurs
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOPTE : à l'unanimité des membres présents

Objet: Création d'un poste de Directeur Général des Services - DEL 2021 100

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement ;

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction ;

Décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction ;

Considérant que la fonctionnalité de l'emploi de direction permet au Maire de confier la responsabilité de la direction de l'ensemble des services à un cadre chargé d'en coordonner l'organisation.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la réorganisation des services et afin de soulager le secrétariat, il est indispensable de recruter un Directeur Général des Services. Il présente au conseil la fiche de poste établie. L'organisation avec l'emploi d'un DGS sera similaire aux communes ayant sensiblement le même nombre d'habitants tel que Murat, Massiac. Cet emploi est d'autant plus nécessaire puisque la commune compte 5 Mairies et seulement 3 ETP.

Ghyslaine PRADEL fait remarquer qu'un DGS ne doit pas compenser le manque d'investissement des élus. Il faut se poser les bonnes questions, mieux répartir le travail avec les élus. Il ne faut pas que les services décident à la place des élus.

Ayant ouï l'exposé, Le Conseil Municipal décide à :

- 12 voix contre la création d'un poste de DGS : Jérôme LUSSERT, Thierry DALLE, Marc ALBARET, Marie-Laure TIBLE par procuration donnée à Marc ALBARET, Christophe COLLE, Aline CHANSON, Valérie GINHAC, Ghyslaine PRADEL, Franck PANAFIEU, Djuwan ARMANDET, Corine CHARBONNIER, Marie-Ange CHARBONNIER

- 10 voix pour : Gérard SISTEL, Daniel BERTHEOL, Magalie CLAVEL, Anne PRADINES par procuration donnée à Magalie CLAVEL, Fabienne FARRADECHE, Laurence PINCHE, Florian CHALMETON, Vincent MENINI par procuration donnée à Florian CHALMETON, Michel PORTENEUVE, Vincent POUZOL

- 1 abstention : Didier DELORME

Questions et informations diverses :

- Centrale photovoltaïque : possibilité pour les habitants de Neussargues en Pinatelle d'investir à partir de 10€ sans plafond, bloqués sur 3,5 ans. L'offre est ouverte pendant 15 jours prioritairement aux habitants de Neussargues en Pinatelle, ensuite étendue aux habitants des autres communes. Il est entendu que les habitants pourront au-delà des 15 jours qui leur sont réservés, continuer à souscrire.

Le Maire lève la séance à 00h02.

Signatures :

NOM	FONCTION	SIGNATURE
PORTENEUVE Michel	Maire	
DALLE Thierry	Maire Délégué	
ARMANDET Djuwan	Maire Déléguée	
BERTHEOL Daniel	Maire Délégué	
FARRADECHE Fabienne	Maire Déléguée	
LUSSERT Jérôme	Adjoint Au Maire	
MENINI Vincent	Conseiller Municipal	Procuration
TIBLE Marie-Laure	Conseillère Municipale	
CLAVEL Magalie	Conseillère Municipale	
POUZOL Vincent	Conseiller Municipal	
CHARBONNIER Corine	Conseillère Municipale	
CHALMETON Florian	Conseiller Municipal	
DELORME Didier	Conseiller Municipal	
PRADINES Anne	Conseillère Municipale	Procuration
ALBARET Marc	Conseiller Municipal	
PINCHE Laurence	Conseillère Municipale	
PRADEL Ghyslaine	Conseillère Municipale	
PANAFIEU Franck	Conseiller Municipal	
CHARBONNIER Marie-Ange	Conseillère Municipale	
CHANSON Aline	Conseillère Municipale	
COLLE Christophe	Conseiller Municipal	
GINHAC Valérie	Conseillère Municipale	

SISTEL Gérard	Conseiller municipal	
---------------	----------------------	--